

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVII

Québec, 24 décembre 1904

No 19

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 289. — Les Quarante-Heures de la semaine, 289. — Le Jubilé de l'Immaculée-Conception à Rome, 290. — Chronique diocésaine, 291. — Discours de Mgr Touchet, à Lille, (*suite et fin*) 292. — Le trentain grégorien, 296. — Prodige eucharistique de l'île de la Réunion, 297. — Les douleurs de la persécution, 299. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 300. — Dévouement récompensé, 303. — Bibliographie, 304.

Calendrier

— o —

25	DIM.	b	(Vacant) NOËL, 1 cl. Oct. privilg. <i>Kyr.</i> du 2 ton à la messe de Minuit. <i>Kyr.</i> royal à la Messe du jour. II Vêp., mém. du suivant.
26	Lundi	r	S. Etienne, 1 ^{er} martyr, 2 cl.
27	Mardi	b	S. Jean, apôtre e évan
28	Mercredi	vi	SS. Innocents, martyrs, 2 cl.
29	Jen-di	r	S. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.
30	Vend.	b	Du dimanche dans l'oct. de Noël. <i>semid. privilg.</i>
31	Samd.	b	S. Silvestre, pape et confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

26 décembre, Dominicaines de l'Enfant-Jésus, Séminaire de Québec. — 27, Tawkesbury. — 28, Saint-Benjamin. — 29, Couvent de Saint-Jean Deschaillons. — 31, Eglise des Franciscaines Missionnaires, Québec.

Le Jubilé de l'Immaculée-Conception, à Rome

— o —

Nos lecteurs ont déjà appris par les journaux quotidiens quels grands événements ont signalé, à Rome, la date même du cinquantenaire du dogme de l'Immaculée-Conception.

Le 8 décembre, N. S. Père Pie X a couronné la statue de la Sainte Vierge, dans la basilique de Saint-Pierre, d'une auréole en diamants d'une très grande richesse.

Le dimanche, 11 décembre, le Saint-Père a procédé à la canonisation solennelle des Bienheureux Sauli et Gérard Majella.

A l'occasion de ces fêtes du Cinquantenaire, on a organisé une Exposition dite « Mariale », qui s'est tenue au palais de Latran. Ont figuré à cette Exposition tous les objets artistiques ou curieux qui, à des titres divers, concernent le culte de la Sainte Vierge, et que l'on a envoyés de tous les points de l'univers. L'un des articles les plus intéressants, c'était bien le meuble artistique qui contient, copiée en 400 langues et sur des albums précieux, la bulle par laquelle Pie IX avait proclamé le dogme de l'Immaculée-Conception en 1854.

En même temps s'est tenu, à l'église des Douze-Saints-Apôtres, un congrès international, dit « Marial », sur le culte de la Sainte Vierge examiné à tous les points de vue.

Rome, qui fut témoin des fêtes grandioses du 8 décembre 1854, a donc, comme il convenait, célébré par des fêtes splendides le cinquantième anniversaire de cette date mémorable.

Au milieu des tempêtes qui assaillent de plus en plus violemment la nef de Saint-Pierre, ces éclatantes solennités en l'honneur de la Sainte Vierge ont été comme un rayon de soleil perçant les ténèbres, et bien propres à consoler, à ranimer et à guider les esprits et les cœurs.

Contentons-nous de ce que nous avons.

Ne désirons pas ce que nous ne pouvons pas avoir.

Goûtons avec gratitude les joies que Dieu a mises dans notre si petites soient-elles.

Chronique diocésaine

— o —

— Samedi le 17 décembre, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

TONSURÉ : Fr. Othon, *des Frères Mineurs*

SOUS-DIACONAT : M. Edmond Paré, *du diocèse de Québec* ;
M. Pierre Pineault, *du diocèse de Saint-Georges (Terre-Neuve)* ;
FF. François-Marie, Pierre-Baptiste, Victorin, Patrice, *des Frères Mineurs*

Dimanche, ont été promus au SOUS-DIACONAT : MM. Ed. Paré et P. Pineault.

— Dans l'après midi de dimanche, S.G. Monseigneur l'Archevêque a présidé à la clôture d'une retraite des hommes, à N.-D. de Lévis. La fête a été très solennelle, et l'église était absolument remplie d'hommes et de jeunes gens. Après un éloquent sermon du prédicateur de la retraite, le R. P. Adam, S. J., Monseigneur adressa aux retraitants de paternels conseils pour leur persévérance, leur donna la bénédiction papale, et officia pontificalement au salut du Saint-Sacrement, que suivit le chant du *Te Deum*.

— Le soir du même jour, Sa Grandeur est allée présider une réunion générale des membres de la Société Saint-Vincent de Paul, au Patronage, accompagnée par Mgr Têtu, aumônier général de la Société. Ici encore, Monseigneur l'Archevêque sut trouver de bonnes paroles pour encourager les pieux associés dans leurs belles œuvres de charité, et présida ensuite au salut solennel du Saint-Sacrement, par lequel se clôturait un Triduum, que venaient de suivre les membres de la Société.

— Lundi et mardi, S. G. Mgr l'Archevêque a fait une visite à N.-D. des Anges de Montauban et à Saint-Remi du Lac aux Sables, comté de Portneuf.

Acceptons *avec résignation* les peines inévitables.

Ne faisons pas attendre aux *fournisseurs*, aux *ouvriers*, aux *domestiques*, l'argent que nous leur devons.

Sans économie, la misère rentre à *brassées* et s'en va à *pincées*.

Discours de Mgr Touchet, à Lille

(Suite et fin.)

—o—

(Discussion du projet de loi Combes pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat)

Pendant quatre ans, les prêtres catholiques, s'ils n'ont pas 40 ans d'âge, recevront une pension de 400 francs. Avec 900 francs, ils étaient dans la gêne; avec 400 ils seront dans la détresse. Quatre ans après, ils ne recevront plus rien. Ce sera la mort de faim, si les associations cultuelles n'interviennent pas. Si elles interviennent, les catholiques auront à payer un impôt de plus. On dit : ils payeront pour le culte, parce que le culte les intéresse. Ceux que le culte n'intéresse pas ne payeront rien pour lui. Je paye pour tant de choses qui ne m'intéressent pas. Est-ce que le Grand Opéra m'intéresse ? Est-ce que le théâtre de ma ville d'Orléans m'intéresse ? Est-ce que le Collège de France m'intéresse ? Est-ce que les collèges et les lycées intéressent un habitant pour 500 de la population ? Et cependant nous payons pour tout cela. Qu'on nous laisse tranquilles avec ce genre d'arguments.

Les ministres du culte qui ont plus de 40 ans recevront des pensions qui varient de 250 à 900 francs. Encore la famine.

Les évêques et le grand rabbin recevront 1200 francs. J'ai cherché pourquoi on ne nous assimilait pas les présidents de consistoire. C'est que, en conséquence d'un autre article du même projet, ils seront dans une condition avantagée. Je ne m'en plains pas.

Tout cela prend fort l'air d'une faillite nationale. Les biens du clergé avaient été remis à la nation sous la réserve expresse qu'on lui servirait des traitements suffisants. Les traitements servis n'étaient pas suffisants pour la plupart des curés de campagne. Au moins existaient-ils. Ils n'existeront plus. Le pays aura mangé sa signature. Mauvaise action qui pourra en présager d'autres.

Eh bien ! voici ce qui est plus fort, car il ne s'agit plus d'une faillite mais d'une spoliation.

Ecoutez, en effet, la suite sur l'article *propriété* et l'article *liberté*.

Sur l'article *propriété*.

« Nous vous reprenons, porte le projet, vos cathédrales, vos évêchés, vos séminaires, vos églises, vos presbytères, vos maisons de prêtres âgés et infirmes, vos jardinets, les très petites propriétés de vos menses et de vos fabriques, leurs modestes économies, les titres qui représentent vos fondations de messe, vos chapes, vos chasubles, vos étoles, vos vases sacrés, vos chandeliers, vos croix, nous vous reprenons tout. Mais parmi nos églises, nos séminaires, nos presbytères, il en est qui ont été édifiés en majeure partie avec l'argent de nos établissements catholiques ou celui de nos fidèles, c'est constant et constatable. Ne nous en tiendrez-vous pas compte ? Ce serait honnête. — Non, nous ne vous en tiendrons pas compte. Il faut simplifier. — Simplifier en détruisant nos créances ? — On simplifie comme on peut. — Mais parmi nos églises, nos séminaires, nos presbytères, nos maisons de prêtres âgés et infirmes, il en est pour lesquels l'Etat n'a pas déboursé un sou. — Tant pis, nous vous les reprenons. D'ailleurs, pendant deux années nous vous les prêterons pour rien. Au bout de deux ans, nous vous les louerons. — Vous nous les louerez ? Vous nous louerez ce qui ne vous appartient jamais, ce que vous-mêmes aviez déclaré et ratifié et signé appartenir aux établissements catholiques ? — Nous vous les louerons.

Mais nos chasubles, nos vases sacrés ? — Nous vous les prenons. Si cela nous convient nous vous les rendrons pour dix ans : on verra ensuite. — Toujours si cela vous convient ? — Toujours. — Et qu'en ferez-vous, si vous les prenez ? — N'y a-t-il plus de marchands de vieux galons ? N'y a-t-il plus de revendeurs ? N'y a-t-il plus d'acheteurs de bric à brac ? N'y a-t-il plus de fondeurs de métal ? Vos ciboires et vos ostensoirs et vos calices ne sont-ils pas d'argent ? Votre Dieu ! même . . . Mais voilà, on peut l'apostasier, on ne peut plus le vendre. Judas a balancé ce secret-là au bout de sa corde. Et il l'a emporté avec lui. C'est un malheur. — Et où mettez-vous cet argent si bien acquis ? — Dans le trésor public, certes. — Et vous pensez que cela lui portera chance au trésor public ! Je plains le trésor public que la colère de Dieu videra ; et vous-mêmes que la colère de l'histoire flétrira. »

L'article *liberté* est bien curieusement traité lui aussi.

Rappelez-vous bien d'abord qu'il s'agit « d'un divorce », comme ils s'expriment en une aimable parabole, entre l'Etat et l'Eglise. Conformément aux règles du divorce, sans doute l'Etat ne connaîtra plus l'Eglise. Si on se rencontre dans la rue, peut-être se saluera-t-on en souvenir des intimités de jadis : mais ce sera tout. Ah bien oui !

D'abord l'Eglise par ses associations cultuelles tiendra des livres. Ces livres seront surveillés par le préfet. A toute réquisition, sans déplacement, ils seront présentés. Toute faute d'omission ou de commission en iceux livres sera châtiée d'amende de 16 à 1000 francs et d'emprisonnement de six jours à un an. Le métier de voleur, ou celui de commissionnaire est plus lucratif et moins dangereux que celui de teneur de ces livres.

Les personnes qui voudraient doter les services des associations cultuelles en leur assurant des revenus fixes, le pourront-elles ? Non.

Chercher notre subsistance au jour le jour, c'est plus évangélique. Ces bons messieurs veulent notre perfection.

Les prêtres au service de ces associations cultuelles dresseront annuellement une liste de leurs réunions, messes, saluts, catéchismes, prédications. Ils la soumettront aux autorités qui reçoivent les déclarations des réunions publiques.

S'ils doivent faire un catéchisme de plus, donner un salut de plus, nouvelle déclaration.

Si le prêtre qui a fait la déclaration meurt ou est changé de poste, déclaration encore par le successeur.

Si un prêtre étranger passe, dit la messe, prêche, déclaration.

Moi évêque, si je veux aller évangéliser, confirmer, bénir une cloche, déclaration.

Faute de quoi, amende de 50 à 1000 francs, prison de quinze jours à trois ans. C'est pour rien !

Les Sociétés ordinaires qui s'occupent de littérature, ou de musique, ou de peinture ; celles qui courtisent la dame de pique et le valet de carreau ; celles qui pratiquent l'épée, le pistolet ; celles surtout qu'intéressent la maçonnerie et la construction des temples, la mercerie et la confection des tabliers, la chaudronnerie et l'étamage des casseroles, celles-là se réuniront tant qu'elles voudront tranquillement, sous l'œil bienveillant

de l'Etat. Mais nous qui prions et enseignons Dieu, voilà ! voilà notre liberté !

Et on nous dit : « Vous savez, l'Etat ne s'occupera pas de vous. » Que serait-ce, Seigneur ! si l'Etat s'en occupait !

Nous divorçons ! mais je vous prends votre petit bien d'abord ; puis je réglerai votre petit livre de cuisine ; puis, si vous avez des amis, je surveillerai tous leurs mouvements ; à l'occasion, je les battrai de mon mieux ; puis, pour faire un pas même chez vous, vous me demanderez la permission. Voilà le divorce que je vous offre, que je vous impose !

Où êtes-vous, Courier ? Où êtes-vous, Louis Veuillot ? Où êtes-vous, Rochefort ? Où êtes-vous, polémistes à la dent dure, ironistes sublimes, inépuisables railleurs ? Où êtes-vous pour montrer le faux, l'inconséquent jusqu'à l'absurde, le despotique jusqu'au répugnant de ce projet qui se caractérise par deux mots odieux : confiscation, tyrannie. Catholiques, prêtres, évêques, qu'en pensons-nous ? . . .

Non, ceux qui proposent cela ne veulent pas de cette paix dont parle éloquemment M. Deschanel. Ils entendent semer du vent ; si leur sinistre semaille levait, le pays récolterait la tempête religieuse. »

(Le temps manque à Mgr Touchet pour développer sa pensée sur la question sociale.

Il ne peut que dire ceci :)

« Je sais quelqu'un — mettez que c'est un de mes amis — qui reçut son premier morceau de pain des mains d'un ouvrier. Cet ouvrier était un juste portant une âme droite dans un corps robuste. Jamais il ne fit un excès. Il travaillait plus souvent douze et quatorze heures par jour que dix. Son salaire devint la bonne moyenne des salaires ouvriers. S'il n'avait eu un étroit patrimoine, ce sage arrivé à 70 ans, aurait-il eu de quoi vivre ? Je ne sais pas. La société qui subsiste avec ces institutions est-elle parfaitement juste ? Non. Répond-elle de tout point aux vues du Christ ? Non. »

D'où deux recommandations : catholiques, étudiez les questions sociales avec soin.

Résolvez-les avec équité.

Ne voyez pas du socialisme où il n'y en a point. Là où il y en a, ayez assez de désintéressement et de sagesse pour le

regarder de sang-froid avant de le condamner.

L'avenir est aux doctrines et aux sociétés qui assureront aux masses le pain le plus abondant et le moins cher, la maison la plus ensoleillée et la moins chère, le vêtement le meilleur et le moins cher, l'enseignement le plus fécond et le moins cher.

Catholiques, pitié et justice pour le corps du peuple et pour l'âme du peuple.

Je n'ai pas le temps d'en dire plus. Ce que je viens de dire est peut-être suffisant. »

Le trentain grégorien

C'est à saint Grégoire le Grand lui-même, qui gouverna l'Eglise de 590 à 604, que remonte l'institution de trente messes consécutives dites « grégoriennes » pour la délivrance d'une âme du purgatoire, et le saint nous raconte dans un passage de ses « Dialogues », un exemple qui prouve la singulière efficacité de cette pieuse pratique.

Bien des siècles se sont écoulés depuis : le fait des trente messes n'a pas été oublié, et, avec des alternatives que les circonstances de temps et de lieu expliquent suffisamment, leur confiance est restée fidèle aux messes grégoriennes.

Les trente messes doivent être dites trente jours de suite, sans autre interruption que celle exigée par la liturgie aux trois derniers jours de la semaine sainte. Elles peuvent être dites par un ou plusieurs prêtres, à n'importe quel autel. Il est conforme à l'esprit de l'Eglise que les messes soient de *Requiem* quand les règles le permettent.

Les trente messes doivent être appliquées à une seule âme. Elles ne peuvent être dites pour un vivant.

Cette pratique, établie par un Pape, a toujours eu l'approbation de l'Eglise. Elle a été sanctionnée par un rescrit de Léon XIII, en date du 15 mars 1884.

La Sacrée Congrégation des Indulgences, après avoir mûrement étudié la question, a déclaré « pieuse, approuvée et fondée en raison, la confiance des fidèles concernant la célébration des trente messes dites grégoriennes, comme spécialement efficaces, en vertu du bon plaisir et de l'acceptation de la divine miséricorde, pour délivrer une âme du Purgatoire. »

Prodige eucharistique de l'île de la Réunion

LE 26 JANVIER 1902

On lit dans la *Semaine religieuse* de Périgueux :

L'île de la Réunion fait depuis longtemps partie des colonies françaises. Sur une population de 170,000 habitants, il y a environ 60,000 créoles français... Environ 60 paroisses ont été érigées autour d'un évêché dont la résidence est à Saint-Denis, ville de 36,000 habitants.

Il y a deux ans, ... beaucoup de journaux catholiques publièrent... des correspondances fort curieuses, rapportant un grand événement arrivé à Saint-André de la Réunion, à savoir l'apparition miraculeuse de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie. Les feuilles chrétiennes sont généralement très réservées pour parler de ces faits surnaturels...

Si nous voulons raconter ici l'événement, ... c'est parce que nous avons eu le véritable avantage de voir et d'entendre à Périgueux M. l'abbé Lacombe, curé de Saint-André, témoin principal de l'apparition. Voici son récit :

« C'était le 26 janvier 1902, dimanche de la Septuagésime. J'avais commencé à huit heures la grand'messe. C'était pour nous la fête de l'Adoration perpétuelle, Le Très Saint Sacrement était exposé sur le tabernacle. Après l'élévation, vers le *Pater*, mes yeux s'élevaient vers l'hostie, et j'avais aperçu une auréole fort exactement dessinée au-dessus du rayon de l'ostensoir. — Sans doute, me dis-je, quelque chose de particulier se produit ici, mais je ne m'arrêtai à aucun jugement.

Je continuai la messe. La communion achevée, j'aperçus encore cette demi-circonférence, en forme de belle couronne, qui entourait un front humain et des yeux baissés. Aux dernières oraisons, je vis bien distinctement le nez et les joues. Ce qui me frappa alors, ce fut l'air de profonde et douloureuse tristesse peinte sur le visage. Je pouvais être dans l'illusion. Je gardai donc tout mon sang-froid, et j'achevai les cérémonies.

Rentré à la sacristie, je dis aux plus grands de mes enfants de chœur : « Allez à l'autel, regardez l'ostensoir, et revenez me dire ce que vous voyez. » Les enfants y vont et reviennent en

toute hâte : « Mon père, disent-ils, nous voyons la figure d'un homme dans l'hostie. C'est le bon Dieu qui se montre. » Je me dis alors, au fond du cœur : « Tu n'es pas le seul à avoir vu. Ces enfants voient. Si le bon Dieu veut faire un miracle, il est le maître. »

Presque en même temps, arriva à la sacristie un jeune homme de seize ans. « Entrez dans l'église, lui dis-je, et dites-moi si vous apercevez quelque chose d'extraordinaire sur le tabernacle. » Le jeune étudiant revint bientôt, redisant : « Père, c'est le bon Dieu qui paraît dans l'hostie ; je vois son divin visage. » A partir de ce moment, il n'y avait plus lieu à un doute pour moi, puisque plusieurs enfants, sans que je les eusse prévenus, voyaient aussi bien que moi le même objet.

Comme je revenais de la sacristie dans le chœur, je rencontrai des Sœurs. Elles s'avançaient pour me dire : « Père, regardez, voyez la merveille qui s'opère dans l'ostensoir. On y voit le visage de Notre-Signeur. » — « Oui, leur dis-je, j'ai commencé à le remarquer vers la fin de la messe. »

Je fis donc mon action de grâces. Mes yeux ne pouvaient se détacher de l'objet admirable qui les ravissait. L'auréole était d'une couleur cendrée. Le front, le visage, les paupières étaient d'une pâleur cadavérique.

Sans que j'eusse eu besoin de rien dire à personne, le bruit s'était répandu. La foule commençait à arriver. Les croyants et les incroyants affluaient de plusieurs côtés. Mon action de grâces terminée, je me retirai dans mon presbytère ; j'étais fatigué, et, de plus, je désirais laisser à mon peuple toute latitude.

En effet, le peuple se mit en branle. Il vint à volonté toute la matinée. Tout le monde voulait voir la Sainte Face. Le plus grand nombre des personnes qui y accouraient voyaient ; cependant, toutes ne voyaient pas. Les privilégiés furent d'abord les petits enfants, ensuite les plus grands pécheurs. Des personnes de mauvaise vie s'écriaient : « Je vois. » Elles étaient saisies d'émotion. Elles apercevaient le visage, la barbe, les cheveux, des larmes dans les yeux. Plusieurs même ont été frappées par la vue de gouttes de sang sur les traits de l'adorable Face.

Quelques témoins se servirent de jumelles, de verres grossis-

sants. Mais ils ne voyaient pas aussi bien qu'avec leurs yeux seuls. Ce fait montre bien que la manifestation était faite en dehors des lois naturelles.

Vers deux heures de l'après-midi, la physionomie de Notre-Seigneur disparut complètement, pour être remplacée par un nouveau phénomène. Un crucifix miraculeux apparut aux regards des assistants au milieu même de l'hostie consacrée. Il était en relief, en avant des espèces du pain. Il dépassait la circonférence de l'hostie de deux à trois centimètres en haut et en bas. Derrière ce crucifix, l'hostie paraissait petite.

Au moment du Salut, le crucifix était toujours apparent sur l'hostie. Au *Tantum ergo*, l'apparition disparut complètement. »

Le récit de l'abbé Lacombe était fini. Toutes sortes de questions, de difficultés, d'objections lui furent posées. Les réponses les plus satisfaisantes, les plus claires leur étaient fournies. La curiosité de chacun était pleinement satisfaite.

Les témoignages affirmatifs, pressants, catégoriques sont innombrables. L'enquête canonique n'est pas encore faite.

Les témoins sont toujours là, et leur déposition sera très aisément recueillie.

L'hostie sainte a été conservée par ordre de Mgr l'évêque de Saint-Denis.

L'abbé Lacombe raconte ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, ce qui est arrivé sous ses yeux. Il cite les noms des personnes et des lieux. Impossible de douter de sa véracité.

En signant ces quelques pages, nous tenons à émettre l'acte d'obéissance que l'Eglise réclame des auteurs qui, en racontant des prodiges nouveaux, doivent soumettre leurs écrits au jugement de l'Eglise. . .

J. LAVIEILLE, *chanoine*.

Les douleurs de la persécution

Une scène particulièrement triste et impressionnante s'est passée dernièrement sur le quai de la gare d'Abbeville, France.

Quelques saintes religieuses, de l'ordre des Ursulines, dont la vie était consacrée à l'éducation des jeunes filles de la ville, prenaient le chemin de l'exil, au milieu d'un énorme concours de population qui leur faisait escorte.

Parmi elles, une vénérable femme, avait peine à se trainer. C'était la sœur Saint-Jean-Baptiste, ancienne supérieure du couvent, âgée de plus de 80 ans. Lorsqu'elle vit le train qui l'attendait, l'attirail bruyant de la gare, elle ne put retenir ses larmes. On en eut vite l'explication. La vénérable supérieure était entrée au couvent d'Abbeville en 1845 ; elle n'en était jamais sortie depuis et elle ignorait complètement ce qu'était un chemin de fer.

Et pour la première fois qu'elle y mettait le pied, à quatre-vingt-un ans, c'était pour prendre la route de l'exil cruel !

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1816

(Suite et fin.)

— o —

Les bateliers qui nous prirent à Kingston paraissaient assez mal choisis, gueux, manquant de tout et fort imprévoyants. L'oubli d'un prélat, qu'ils avaient maladroitement laissé sur le rivage, nous força d'y revenir, après avoir fait une demi-lieue de route, et fut cause que nous perdîmes l'avantage d'un bon vent qui soufflait à notre départ, et qui ne se soutint pas. A peine fîmes-nous dix lieues dans cette première journée. Peu accommodés pour coucher dehors, nous prîmes gîte dans une des Mille-Iles, chez un très pauvre aubergiste mal logé, mais assez honnête pour savoir ce qu'il devait aux gens. La nuit n'y fut pas longue ; car nous n'y arrivâmes qu'à l'obscurité et en partîmes de fort grand matin, espérant arriver à Prescott pour dire la messe, car c'était dimanche. Par malheur, nous avions le vent debout. La matinée tout entière ne suffit pas pour atteindre même Brockville, où nous n'arrivâmes qu'une demi-heure après midi. M. Kelly, chargé de trouver une maison où il fût possible de célébrer, découvrit celle d'une dame catholique, mariée à un médecin protestant. Elle exprima son désir d'avoir la messe chez elle. Mais il ne convenait pas de l'y dire, sans l'aveu de son mari, qui était alors au prêche dans l'église anglicane, desservie en cet endroit par M. Bethune, fils d'un ministre presbytérien, et frère d'un autre de même secte. Ces messieurs n'y regardent pas de fort près, et il serait

injuste de les blâmer ; car, secté pour secte, quiconque est hors de l'Eglise catholique ne risque ni plus ni moins à être Anglican ou Presbytérien, ou de telle autre Eglise qu'il lui plaira.

Le médecin se rendit, sans aucune objection, aux désirs de sa dame, et, comme il n'y avait pas de temps à perdre, on dressa promptement la chapelle portative. Il était une heure lorsque le prélat commença la messe, à laquelle assistèrent, outre les bateliers, une quinzaine de catholiques, et, la messe finie, il leur adressa quelques mots d'exhortation avant de les congédier. La dame offrit ensuite un déjeuner impromptu à ses hôtes, auxquels son époux fit compagnie de la meilleure grâce du monde, après quoi nous regagnâmes le bateau.

Brockville qui ne fait que de naître, et qui n'avait pas même son nom, avant la mort du major général Brock, deviendra une ville de quelque conséquence, si l'on en juge par la qualité du peu de maisons particulières qu'elle renferme.

Plusieurs se font déjà remarquer par leur étendue et par leur élévation, et accompagnent fort bien l'église qui les domine et paraît grandement et solidement bâtie.

Beaucoup moins avancée est la ville de Prescott, où nous arrivâmes enfin, le même jour, après soleil couché. Celle-ci a quelques habitants catholiques, Ecosais, Irlandais, Canadiens, qui projettent de construire une église sur un terrain déjà partiellement acquis. Nous logeâmes, le soir, chez un de ces Irlandais, qui y tient auberge, et M. Tabeau célébra, le lendemain, 29 juillet, la messe chez un autre. La visite d'un malade, quelques baptêmes, la relevée de quelques femmes : voilà à quoi se réduisit notre ministère, dans ce pauvre endroit où nul ne se présenta à confesse, et que nous laissâmes entre les 8 et 9 heures du matin. Bientôt après, nous entrâmes dans les Rapides, qui nous conduisirent grand train à Cornwall, et de là, à Saint-Régis, où l'évêque de Québec s'était engagé d'arrêter à son retour, supposé qu'il y arrivât avant le 1er août.

On n'aurait pas soupçonné autrefois qu'il fût possible de monter ces effrayants Rapides autrement qu'à la perche et le long de terre, comme on fait encore avec les canots d'écorce, et les bateaux connus sous le nom de *bateaux du Roi*. Néanmoins l'industrie humaine a imaginé, depuis environ cinq ans, une manière de les franchir que l'on a peine à concevoir, lors

même qu'on la voit exécuter. C'est d'y employer des chaloupes pontées, qui ont entre quarante et cinquante pieds de longueur, auxquelles on met un beaupré, avec un foc ou *jib*, puis un mât portant une grande voile et un hunier, comme font les *sloops*, enfin de fixer sur le derrière, avec un grand clou de fer, une rame recourbée qui sert de gouvernail, la palette étant verticalement placée à la surface de l'eau, et l'autre extrémité servant de barre au pilote. On pourra s'en former une idée par la figure suivante — (ce dessin n'existe pas dans la copie.)

On met, dans la cale de ces sortes de chaloupes, des charges souvent très lourdes, telles que des canons, des affûts, des boulets, des ancres, et, ainsi chargées, elles attendent le vent d'est ou de nord-est, montent en plein chenal, affrontent et franchissent tous les Rapides qui se trouvent entre Lachine et Kingston, le *Long Sault* seul excepté. Nous avons vu jusqu'à six de ces voitures à la fois, monter ainsi à notre rencontre, à la faveur d'un vent qui n'était pas assez fort pour nous empêcher de descendre. Il y en a dans lesquelles on a pratiqué, pour la commodité des passagers, une chambre qui est au milieu, et de la demi-longueur de la chaloupe, et dont on aperçoit les châssis sortant des deux côtés au-dessus du pont. Que si le vent leur manque absolument et qu'elles veuillent faire route, elles s'approchent du rivage et montent comme les bateaux du Roi, soit au câble, soit à la perche, y ayant assez d'hommes à bord pour l'une ou l'autre manœuvre, et des petites tringles de travers, placées de proche en proche, des deux côtés sur le bord du pont, servent à fixer les pieds des bateliers qui autrement pourraient glisser et tomber à l'eau, lorsqu'ils en retirent leurs perches.

Pendant le voyage de l'évêque de Québec, le missionnaire de Saint-Régis avait préparé à la Confirmation un certain nombre d'enfants, partie sauvages, partie canadiens. Plusieurs de ceux-ci étant du diocèse de New-York, dont l'évêque n'avait pas encore fait parvenir ses pouvoirs à celui de Québec, il n'était permis ni au prélat de les confirmer, ni au missionnaire de les absoudre, hors le danger de mort, circonstance qui était arrivée quelques semaines auparavant, pour un meurtrier exécuté à Ogdensburg, que M. Marcou alla assister et préparer au supplice, n'y ayant pour le coupable aucun moyen de faire

venir un prêtre du diocèse auquel il appartenait. Cet obstacle très gênant pour le missionnaire de Saint-Régis fut levé deux jours après; car l'évêque de Québec arrivant à Montréal, y trouva des lettres du grand vicaire de son collègue de New-York (le Dr Jean Connolly) et s'empessa d'envoyer à l'abbé Marcou l'autorisation nécessaire pour qu'il pût désormais se rendre utile à tous les fidèles de son voisinage. Le défaut de pouvoirs avait réduit à cinquante-sept le nombre de personnes confirmées, le 30, dans ce village. Ayant passé la nuit suivante chez le curé des Cèdres, l'évêque sauta, le lendemain matin, les derniers Rapides, et, après avoir dit la messe et diné à la Pointe-Claire, arriva, le soir, 1er août, à Montréal, d'où il fut contraint de partir, dès le samedi suivant, pressé qu'il était de se rendre à Québec, où il reparut, le 11 du même mois, et se mit en route, le 14, pour Kamouraska, où sa présence était rendue nécessaire par la mort du curé du lieu, arrivée au commencement de juillet, et dont il avait été informé à son retour à Kingston.

Quiconque lira ce journal, à la suite de ceux des années précédentes, le trouvera sans doute beaucoup moins édifiant que les autres. C'est que la partie ouest de ce diocèse offre beaucoup moins de choses consolantes pour la religion, que les parties orientales, et que, pour se tenir dans les bornes de la vérité, il faut peindre les lieux et les hommes tels qu'on les trouve. Si le Haut-Canada avait été cultivé avec autant de sollicitude que les missions du Golfe, il aurait aussi montré de grands exemples de vertu, nonobstant les entraves que la piété y rencontre inévitablement dans les occasions fréquentes que les mœurs y trouvent de se dépraver.

Dévouement récompensé !

Il y a quelque temps, la femme d'un député de France très anticlérical et très sectaire était atteinte d'une maladie contagieuse.

Aussitôt le député, qui a voté l'expulsion des Sœurs des hôpitaux et l'enlèvement des Christs, fait venir une Sœur pour soigner sa femme.

La Sœur se dévoue si bien qu'elle tombe malade à son tour de la maladie qu'elle a attrapée en soignant la femme du député. Le

médecin trouve son état si grave qu'il déclare un transport impossible.

Cependant, le député s'affole ; si la Sœur venait à mourir chez lui, quel scandale parmi ses amis quand on saurait qu'il introduit chez lui des religieuses ? Que faire ?

Le député n'hésite pas. Malgré le médecin, il fait venir une voiture d'ambulance et renvoie la Sœur à l'hôpital.

La pauvre Sœur est morte en route.

Bibliographie

— *Madame Julie Lavergne*, Esquisse, par M. le chanoine Lecigne, professeur à la faculté libre des Lettres de Lille, 14, rue Drouot, Paris. 1904.

Cette petite brochure de 36 pages est d'une lecture attachante, par l'intérêt du sujet comme par la perfection littéraire.

— Nous accusons réception de l'*Almanach Agricole, Commercial et Historique*, de 1905, publié par la Compagnie J.-B. Rolland et Fils de Montréal.

Dans cette 39^{ème} édition se trouve le nom de tous les membres du Parlement Fédéral et de la Législature de Québec qui viennent d'être élus. Il contient aussi les noms de la Hiérarchie catholique du Canada, de l'administration des divers Départements de la province de Québec, et grand nombre d'informations très utiles.

Cet Almanach est en vente chez tous les principaux libraires au prix de cinq sous l'exemplaire.

— Nous offrons nos remerciements à la Compagnie J.-B. Rolland & Fils, de Montréal, pour l'envoi de leur nouvelle boîte de papeterie « Sévigné, » laquelle contient 24 feuilles de papier et 24 enveloppes. La feuille est du nouveau format « Empress, » de 5 $\frac{1}{2}$ x 7. Il y a du papier de couleur rose et bleu pâle, moitié de chacun, et d'autre tout blanc. Cette boîte est en vente chez tous les principaux marchands au prix de 20 sous.

Ce papier est dans une jolie boîte gris pâle, avec le nom « Sévigné » imprimé en rouge. Ce papier est très convenable pour correspondance.